

PROGRAMME 2019

p2 / LA VALORISATION DU RESEAU, 1^{er} ATOUT DU CERF

p3 / L'ACCOMPAGNEMENT

p4 / LES RENCONTRES

p6 / LES FORMATIONS

p8 / LES GROUPE DE TRAVAIL STRATÉGIQUE



LA VALORISATION DU RESEAU, 1^{er} ATOUT DU CERF

La force du CERF repose sur l'engagement de ses membres, leurs expertises, expériences et leur maillage territorial.

Le CERF testera trois formats collaboratifs pour renforcer cette dynamique :

- le lancement de **rencontres adhérents** pour permettre aux membres de partager chez eux une politique ou un projet local et recueillir, le cas échéant, les points de vue et retours d'expériences des autres adhérents

Modalités : réservées aux adhérents, gratuites, à leur initiative, sous coordination CERF

- **des appels à contribution** en amont des séminaires organisés par le CERF sur l'optimisation du foncier économique (juillet) et sur la compensation environnementale (septembre) afin d'identifier et de mettre à l'honneur les expériences de nos membres dans ces domaines
- l'organisation d'une **rencontre partenariale** à l'automne pour bâtir de manière collégiale le programme de l'année suivante.

L'ACCOMPAGNEMENT

Le SVP foncier

Une activité de « premier conseil » et d'orientation auprès des adhérents assurée par l'équipe CERF, qui s'appuiera sur la force de son réseau d'adhérents.

L'appui juridique

- **La hotline juridique** avec réponse sous 48 heures : + 10 % par rapport à 2018
- **La veille juridique** mensuelle : 12 par an avec possibilité de dossiers spéciaux en fonction de l'actualité législative (rapport sur le foncier agricole par exemple)

L'accompagnement de projets

Projet de reconversion de friches industrielles à vocation économique, dans le cadre d'IDfriches

Le CERF :

- aidera à la recherche, auprès des collectivités et des EPF, de sites d'expérimentation pour tester des méthodes/innovations proposées par AXELERA et INDURA
- pourra accompagner des projets financés par le FEDER dans les phases d'études urbaines, de programmation (dont un projet « gare », déjà identifié en 2018)

Projet de compensation sur fonciers dégradés ayant perdu leur vocation initiale, dans le cadre d'un futur AMI régional et avec le soutien d'IDfriches

Le CERF

- aidera à la rédaction du cadre technique de l'AMI, en collaboration avec les membres du groupe de réflexion stratégique sur la compensation environnementale
- animera un comité d'experts chargés d'aider les candidats de l'AMI à concrétiser leurs projets, dans la suite du groupe de travail sur la compensation environnementale
- synthétisera des retours d'expériences à l'échelle régionale et nationale pour favoriser l'essai (en collaboration le pôle de gestion des milieux naturels)

LES RENCONTRES

Pour renforcer le volet « échanges » du CERF, et mieux répondre aux besoins des adhérents, les formats des rencontres seront enrichis.

Les ateliers du CERF (demi-journée)

Réservées à des sujets simples (outil, loi et ordonnance, stratégie d'un acteur) ou à une première approche d'un sujet stratégique.

- **La stratégie de valorisation patrimoniale de la SNCF – 29 mars**
- **Concevoir une opération tertiaire de A à Z**
- **Usages alternatifs et transitoires des friches : le champ des possibles (IDfriches)– 12 septembre**
Suivi de la visite du site confluence « La station mue »
- **Quels choix d'acteurs pour les opérations d'aménagement complexes ? – 28 novembre**
Régie, SPL, SEMOP, SEM, foncière
- **Renouveler les bâtis en centre-ville et centres bourgs : possibilités, leviers et acteurs – 18 décembre**
En lien avec l'action « Cœur de ville »

Tarification: seuil minimum, ajustable à la hausse selon le coût de revient des rencontres

100 € pour les adhérents

225 € pour les non-adhérents

Les séminaires du CERF

Réservés à des sujets stratégiques ayant fait l'objet d'un investissement conséquent du CERF et de ses adhérents

- **Optimiser son foncier économique – 11 juillet**

Rencontre combinée avec la sortie du guide et la création de formations action

L'occasion de lancer la mise en place d'un club des acteurs des zones d'activités économiques pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques en matière d'optimisation foncière et accompagner l'expérimentation

Complétée par une rencontre organisée avec l'IFEI sur le coût économique de l'optimisation foncière (date à caler)

- **La compensation environnementale (co-financement IDfriches) – 10 octobre**

Pour valoriser les résultats du groupe de travail CERF sur la compensation environnementale à l'échelle régionale. En collaboration avec les conservatoires naturels.

Tarification : seuil minimum, ajustable à la hausse selon le coût de revient des rencontres

200€ pour les adhérents

400€ pour les non-adhérents

Les rendez-vous des membres

Donner la possibilité aux adhérents de présenter chez eux, sur le terrain, une politique, une action, une opération pour partager son expérience et la confronter aux pratiques et expériences des autres.

Format testé en octobre 2019 pour développement, si succès, en 2020.

Gratuit, réservé aux membres

LES FORMATIONS

La carte de formation du CERF

Le CERF refond son activité de formation dans le sens d'une plus grande visibilité, efficacité et rentabilité en proposant à minima une carte de 4 formations :

- Mise en concurrence et gestion du domaine public : opportunités et contraintes (1^{er} semestre)
 - Cibles : collectivités et leurs groupements, EPF, SEM
 - Cabinet ASEA
- Délimitation du domaine public
 - Cibles : collectivités, opérateurs fonciers...
 - Ordre des géomètres-experts
- Monter son opération d'aménagement d'A à Z (1^{er} semestre)
 - Cibles : collectivités et leurs groupements, EPF, CAUE, Agences d'urbanisme, géomètre-experts....
 - Union Nationale des Aménageurs
- Optimiser son foncier économique (1^{er} semestre)
 - Formation action
 - Synopter/CERF

Ces formations se tiendront à Lyon, Clermont-Ferrand et Grenoble (ou Chambéry selon la demande).

Tarification à la journée par participant, ajustable en fonction du coût des intervenants et de la durée :

350€ pour les adhérents

450€ pour les non-adhérents

Dans le cadre d'IDfriches

- "Mastère Spécialisé" (MS) Chef de projets "Sites et Sols Pollués" (SSP) proposé par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne
 - Intervention de 6h sur les méthodes de reconversion du foncier

La formation sur mesure

Le CERF pourra concevoir et animer pour ses adhérents des formations sur mesure si la charge de travail l'y autorise.

Les demandes devront être formulées 3 mois à l'avance, si elles n'ont pu l'être lors de l'élaboration du programme de travail.

Le prix de la formation correspondra au coût de revient de sa conception et de son animation par le CERF (700 € par jour de CE auxquels s'ajouteront les coûts des intervenants experts).

LES GROUPES DE TRAVAIL STRATÉGIQUES

Le CERF :

- finalisera le groupe de travail sur la compensation environnementale au printemps 2019 (co-financement IDfriches).
En perspective : la publication d'un guide à destination des porteurs de projet. En attendant, la mise à disposition des informations à tous les adhérents.
- finalisera la production d'un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités et exploitants / propriétaires de friches dans la recherche d'usages alternatifs pour les friches hors marché. Cet outil prendra la forme de fiches « action » et sera labellisé IDfriche.
- investiguera, avec ses adhérents et des partenaires clefs, la possibilité de lancer en 2020 un club foncier des zones d'activités économiques pour aider les acteurs présents sur ces zones à mieux optimiser le foncier disponible voire à expérimenter de nouvelles approches et nouveaux montages. Il sécurisera les financements en parallèle.
- participera aux groupes de travail mis en place en 2019 dans le cadre du programme IDfriches dont les sujets seront arrêtés au mois de mars (amiante, économie circulaire ou BIM de la friches)